

Affaire Ary Abittan : l'acteur, accusé de viol, bénéficie d'un non-lieu

L'humoriste avait été mis en examen en novembre 2021 puis placé en juillet 2023 sous le statut de témoin assisté. La plaignante a fait appel, a annoncé son avocate.

Par J-M.D. et C.Du.

Le 3 avril 2024 à 10h29, modifié le 3 avril 2024 à 12h24



Ary Abittan a passé presque deux ans muré dans le silence. LP/FREDERIC DUGIT

Réagir

Enregistrer



Écouter l'article

00:00/00:00

L'acteur et humoriste [Ary Abittan](#) a obtenu mardi un non-lieu dans les investigations lancées après la plainte d'une femme qui l'accusait de l'avoir violée en octobre 2021, a

indiqué mercredi le parquet de Paris, confirmant une information du [Figaro](#). L'avocate de la plaignante, Me Charlotte Plantin, a annoncé faire appel du non-lieu.

L'avocate de l'acteur, Caroline Toby, s'est quant à elle dit « ravie pour Ary Abittan ». « J'espère qu'il pourra enfin se consacrer à sa carrière et que le cinéma lui tendra la main à nouveau », a-t-elle réagi auprès du Parisien. « Cet ordonnance de non-lieu intervient à l'issue d'une enquête menée par deux juges d'instruction. Il y a eu de nombreuses auditions, expertises, interrogatoires. Rien n'a été laissé de côté », a-t-elle ajouté.

À lire aussi [Ary Abittan accusé de viol : la menace judiciaire s'éloigne pour l'acteur](#)

Cette décision était attendue puisque l'acteur, âgé de 50 ans, avait obtenu en juillet 2023 [l'abandon de sa mise en examen prononcée en novembre 2021](#) et avait été placé sous le statut de témoin assisté. Les deux juges d'instruction chargées des investigations avaient justifié leur décision par l'absence « d'indices graves ou concordants en faveur d'acte de pénétration sexuelle imposée par violence, contrainte, menace ou surprise », selon l'ordonnance consultée à l'époque par Le Parisien. « L'ordonnance de non-lieu s'inscrit dans la continuité de cette décision », a ainsi commenté Caroline Toby.

Des indices « affaiblis »

La plaignante, qui fréquentait le comédien depuis deux mois au moment des faits reprochés, l'accuse de lui avoir imposé une sodomie alors qu'ils passaient la soirée chez lui, le 30 octobre 2021. Elle avait porté plainte la nuit même. Au cours de la procédure, la jeune femme avait décrit l'acteur popularisé par le succès du film « Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ? » comme « obsédé » par la pratique de la sodomie mais avait précisé qu'il avait, jusqu'alors, toujours accepté son refus. Cette nuit-là en revanche, elle assure avoir d'abord dit « non pas ce soir », puis « hurlé de douleur » pendant l'acte.

À lire aussi [« Hâte de vous retrouver » : l'humoriste Ary Abittan sort du silence après les accusations de viol le visant](#)

Les juges avaient d'abord estimé qu'il résultait de l'enquête préliminaire des soupçons laissant penser qu'Ary Abittan était passé outre le consentement de la jeune femme et avait usé de violence. Ils s'appuyaient notamment sur des lésions médicalement constatées aux niveaux génital et anal de la victime, la présence de sang sur une serviette de bain et le témoignage d'une amie de la plaignante faisant état de la détresse de celle-ci après les faits, rappellent-ils dans l'ordonnance de non-lieu.

Mais les investigations qui ont suivi ont changé la donne. Si les juges ont reconnu le stress post-traumatique « indiscutable » de la plaignante, ils avaient décidé à l'été 2023 d'abandonner la mise en examen d'Ary Abittan après avoir relevé d'autres éléments « de nature à affaiblir la valeur probatoire des indices initialement retenus ».

Un « partenaire respectueux »

Parmi ces éléments figure le fait que la plaignante a « refusé de donner les coordonnées téléphoniques du seul partenaire avec lequel elle avait pratiqué la sodomie ». À ce titre, les juges ont estimé qu'il n'est « pas exclu que la partie civile ait eu des relations d'une nature différente avec un autre partenaire ». [Les témoignages des ex-petites amies ou partenaires sexuelles d'Ary Abittan](#) qui ont fait état d'un « partenaire respectueux, à l'écoute et attentif à leur plaisir » ont également joué en faveur de l'acteur. Celui-ci a toujours nié être un « dominateur » et récusé le terme de violence dans ses ébats sexuels avec ses conquêtes.

Par ailleurs, les juges écrivent dans l'ordonnance que les déclarations de la plaignante sur sa vision de sa relation avec le comédien et son récit des faits de ce soir-là « ont évolué », « ce qui vient remettre en question le crédit » de ses premières déclarations. Dès lors, « il n'existe pas de charges suffisantes à l'encontre d'Ary Abittan d'avoir commis les faits de viol en date du 30 octobre 2021 », concluent les juges dans leur ordonnance de non-lieu.

Newsletter Enquête en cours

Une plongée dans l'actualité des faits divers, pour éclairer la face sombre de notre époque



[S'inscrire à la newsletter](#)

[Toutes les newsletters](#)

« Le ministère public a requis le non-lieu par réquisitoire définitif le 19 février et le juge d'instruction a rendu son ordonnance le 2 avril », selon le parquet. Dès 2023, l'humoriste était remonté sur scène avec un nouveau spectacle et poursuit sa tournée en 2024.

Dans la rubrique Faits divers

- [Une magistrate d'Agen en garde à vue dans une enquête liée au banditisme corse](#)
- [« Aucun attentat n'a été déjoué » le week-end de Pâques, contrairement à ce qu'avait annoncé la porte-parole du gouvernement](#)
- [« Pas de vêtements de deuil et des roses rouges ou blanches » : les obsèques de Shanon auront lieu le 9 avril](#) P

[Voir tous les commentaires](#)

Faits divers



Une magistrate d'Agen en garde à vue dans une enquête liée au banditisme corse

Le Parisien | [Journal](#) | [Se connecter](#) | [S'abonner](#)

Ville, code postal... 🔍

- 75 · Paris
- 91 · Essonne
- 92 · Hauts-de-Seine
- 93 · Seine-Saint-Denis
- 94 · Val-de-Marne
- 95 · Val-d'Oise
- 77 · Seine-et-Marne
- 78 · Yvelines
- 60 · Oise

[Toutes les actualités locales](#)

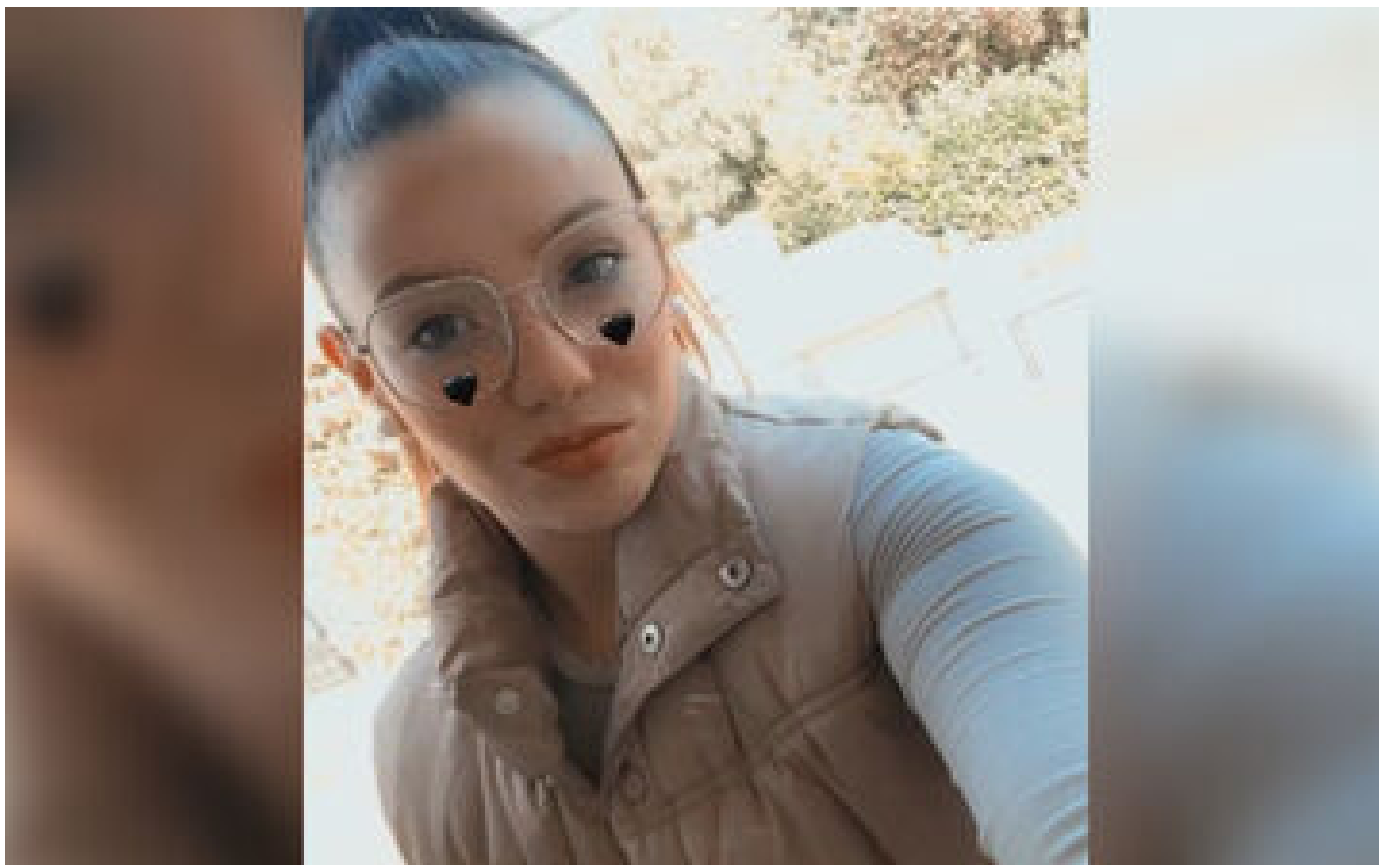
« Aucun attentat n'a été déjoué » le week-end de Pâques, contrairement à ce qu'avait annoncé la porte-parole du gouvernement



Montpellier : une élève de 14 ans dans le coma après une violente agression devant son collège



Paris : un tunnel creusé dans le quartier de la prison de la Santé découvert par hasard



« Pas de vêtements de deuil et des roses rouges ou blanches » : les obsèques de Shanon auront lieu le 9 avril **P**



Empoisonnement mortel à Dax : procès requis pour la mère et un jeune homme qu'elle hébergeait **P**



Paris 2024 : il n'y a « pas de menace terroriste » visant spécifiquement les JO, assure la miniprout des Sports



Paris : les aveux d'Ibrahim, le meurtrier présumé du canal Saint-Martin